

## **OCOMPTE RENDU REUNION DES COMMERCANTS**

**DU 13 NOVEMBRE 2023**

**15H Salle du Temps Libre**

*Commerçants des établissements ci-après présents* : Restaurant la Nouvelle Table, Boulangerie du Port, restaurant le Pirate, restaurant l'Océan, Bistrot Ginette, bar ambiance le Gotha

*Commerçants excusés* : Boulangerie Noharet, restaurant les Girelles, restaurant la Calanque Bleue.

*Représentants de la municipalité présents* : Mmes Walther, Fabijan, Mr Bicchierai, Mr Pilato et Mme Alauze pour la police municipale

### **ZONE BLEUE**

La zone bleue a été implantée en hyper centre dans le périmètre ci-après : avenue Fouque, Siméon Gouin et Frédéric Mistral. Soit un total de 17 places.

Pour rappel, durant le mois de décembre les agents de la police municipale visiteront les commerçants et distribueront des flyers pour prévenir les administrés de la future mise en service de la zone. Le disque bleu sera obligatoire.

A partir du mois de janvier, le temps de stationnement sera de 45 mn. Si la réglementation n'est pas respectée, amende de 35 €

*Question* : Un déploiement du dispositif est-il prévu ?

*Réponse* : Auparavant il existait déjà une zone bleue en hyper centre mais elle était gérée par des horodateurs qui ne fonctionnaient pas toujours. La zone a été réactivée, dans un 1<sup>er</sup> temps en hyper centre et si le besoin s'en faisait sentir, elle pourrait être étendue.

Les présents remercient les agents de la police municipale pour leur présence sur le terrain car on les voit très souvent passer.

### **SAISON ESTIVALE 2023**

#### *Culture*

« Festiv'Veillées » est désormais un festival reconnu qui attire tous les mercredis soir entre 300 et 500 spectateurs.

Les représentations débutent à 20h30 et des formules de partenariats/mécénats peuvent être envisagées.

Pour les commerçants que cela pourrait intéresser, merci de vous rapprocher du service Culture et Festivités

## *Festivités*

Avec les services, nous réfléchissons lors de nos manifestations à une utilisation raisonnée du domaine public afin d'éviter le maximum de désagréments pour nos commerçants, tout en créant de l'attractivité..

Nous devons tenir compte des parkings, des espaces privés et tenter de diversifier les espaces pour satisfaire le maximum de commerçants.

Le rôle du port reste l'endroit où la majorité des animations se déroulent car central, spacieux, plus facile à sécuriser, équipé techniquement (attaches, EDF ....)

La municipalité reste attentive à privilégier les commerçants sédentaires mais l'exercice n'est pas simple car beaucoup d'éléments entrent en ligne de compte et il n'est pas toujours aisé de concilier parkings, flux du public, installation des forains, plaisance, etc....

Toutefois, nous restons à l'écoute de chacun et essayons au mieux de satisfaire les demandes

### La fête des terrasses (juillet)

La municipalité s'inscrit dans la manifestation auprès de la Région Sud et les établissements intéressés doivent simplement faire la demande sur la plateforme de la Région Sud pour recevoir leur kit gratuit

### Le feu du 13 juillet

Ce dernier n'a pas été programmé pour raison budgétaire. Aujourd'hui nous sommes en pleine préparation budgétaire. Début 2024, arbitrage du budget et un retour sera aussitôt fait par Mr Bicchierai

*Question* : Pour les commerçants le feu du 14 juillet reste un incontournable par les symboles qu'il porte mais également pour la tradition. Au besoin, les commerçants peuvent-ils participer financièrement pour le maintien du feu en organisant une collecte de fonds ?

*Réponse* : La municipalité espère pouvoir répondre aux attentes et travaille d'ores et déjà sur une opportunité mais rien n'empêche les commerçants de se mobiliser

### La Moule en Fête (septembre)

Notre souhait serait que ce rendez-vous puisse devenir comme « Les Fêtes de la Mer » en janvier, un incontournable de la rentrée, avec une véritable identité saussétoise.

Cela ne pourra se faire qu'avec la participation accrue des commerçants.

*Question* : Des contre informations de dates (annulation et/ou report) ont circulé sur les réseaux et du coup, les commerçants ne savaient plus ce qu'il en était

*Réponse* : En cas de doute, il faut téléphoner à l'office du tourisme ou lire les communications de la ville

### Course Rose (octobre)

Grâce à la participation des commerçants, l'association un K au féminin, qui a en charge la collecte de fonds pour les femmes atteintes du cancer, a récolté la somme de 6 000 €

Un grand merci à nos commerçants qui ont eu cœur à participer

### Noël 2023

Pour les fêtes de fin d'année, nous souhaitons nous recentrer autour des enfants car Noël reste leur fête. Ce seront des journées récréatives au chaud qui seront proposées aux enfants au gymnase

Il n'y aura pas de « Village de Noël » avec des chalets car trop peu d'exposants intéressés, faible rentabilité car fréquentation à minima en semaine, stationnement impossible durant 3 semaines consécutives etc....

Par contre, seront proposés des « Marchés de Noël ». Une ébauche du programme est d'ores et déjà sur le Côtier qui vient de sortir. Le programme complet sortira fin novembre, début décembre.

### **ANNEE 2024**

#### *Les Fêtes de la Mer (janvier)*

Elles se dérouleront les 3 derniers dimanches de janvier

Seront ciblés des produits locaux et provençaux et il y aura plus d'exposants sur le môle du port. Toutefois, un juste dosage pour l'installation des chaises et des tables sera fait pour ne pas venir entraver l'accueil dans les restaurants

La manifestation comptera notre pêcheur saussétois

La réglementation pour les oursins est renforcée. C'est le Préfet qui donnera aux pêcheurs professionnels le quota. Des contrôles sévères sont annoncés.

#### *Sport*

Pour rappel, la municipalité a obtenu le label « Terre de Jeux 2024 ». Ce dernier ouvrira sans doute des possibles en termes de visiteurs

#### *Le Centenaire*

Le 24 mars 2024, Sausset fêtera ses 100 Ans. Ce jour-là nous inaugurerons la fresque participative du port.

Ce rendez-vous ouvrira les festivités du centenaire, prévues tout au long de l'année par le Comité de pilotage et la municipalité.

### **QUESTIONS DIVERSES**

*Comment obtenir un badge pour entrer sur le parking des plaisanciers ? C'est la capitainerie qui gère les badges pour accéder au parking réservé uniquement aux plaisanciers*

*Comment avoir des programmes ou des affiches (format A3 ou A4) ?* Sur simple demande à l'office du tourisme qui peut vous envoyer par mail le programme ou mettre à votre disposition une affiche à mettre sur la vitrine

*Comment sont informés les commerçants des réunions ?* Le jour et l'horaire fixés répondent à une demande des commerçants. Un listing est tenu à jour par l'office du tourisme et les invitations sont envoyées. L'envoi peut être « ciblé » si l'ordre du jour ne concerne pas tous les corps de métiers. Quoiqu'il en soit, un compte rendu est envoyé à tous les commerçants, hors médecins et professions para médicales (sur leur demande)

La municipalité reformule son souhait de voir se créer « L'association des commerçants » ou même plusieurs associations car il est peut-être difficile de mettre sous la même entité des métiers différents.

Merci aux présents pour leur participation. Nous restons à vos côtés en cas de besoin.

**La réunion est levée à 17h**